

COMMUNE DE CHÂTILLON-SUR-CLUSES



**LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**du conseil municipal**  
**Séance du 7 décembre 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le sept décembre à dix-neuf heures, se sont réunis à la salle des fêtes, les membres du conseil municipal de la commune de Châtillon-sur-Cluses, sous la présidence de Cyril CATHELINÉAU, maire de Châtillon-sur-Cluses, dûment convoqués.

Date de convocation du conseil municipal : le 1<sup>er</sup> décembre 2023.

Présents : M. Olivier BELLÉGO, M. Gérard BETEMPS, M. Cyril CATHELINÉAU, M. Éric GRANGER, M. Pierre HUGARD, Mme Laëtitia KOLCZ, Mme Marie-Claude MARIE, Mme Nadine ORSAT, Mme Alexandra PAYEN, Mme Johanna POTFER, M. Bertrand SEVESTRE, M. Jean-Baptiste TOURET.

Absent excusé :

Absent : M. Philippe TRONCIN.

Secrétaire de séance : Mme Marie-Claude MARIE.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Présents : 12

Votants : 12

**D52\_2023. DÉCISION MODIFICATIVE N°2/2023 LIÉE À L'ÉQUILIBRE DES OPÉRATIONS D'ORDRE.**  
 Approuvée à l'unanimité.

**D53\_2023. DÉCISION MODIFICATIVE N°3/2023 LIÉE À DES OPÉRATIONS PATRIMONIALES.**  
 Favorable à l'unanimité.

**D54\_2023. DÉCISION MODIFICATIVE N°4/2023, LIÉE À L'ACHAT DES PARCELLES B 1647 ET B 1648 ET À LA PERCEPTION DE LA SUBVENTION AU TITRE DU FONDS BARNIER.**  
 Approuvée à l'unanimité.

**D55\_2023. DÉLIBÉRATION AUTORISANT LE MAIRE A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER LES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE 2024 (DANS LA LIMITE DU QUART DES CRÉDITS OUVERTS AU BUDGET DE L'EXERCICE 2023).**  
 Approuvée à l'unanimité.

**D56\_2023. ENEDIS, CONVENTION DE SERVITUDES DE PASSAGE DE LIGNES ÉLECTRIQUES SOUTERRAINES.**  
 Approuvée à l'unanimité.

**D57\_2023 CREATION DE ZONES D'ACCELERATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES. (ENR)**  
 Approuvée à 8 voix pour et 4 absentions (Mme Laëtitia KOLCZ, M. Jean-Baptiste TOURET, Mme Marie-Claude MARIE, Mme Alexandra PAYEN).

**D58\_2023 DÉLIBÉRATION D'ATTRIBUTION D'UN VÉHICULE DE SERVICE.**  
 Approuvée 11 voix pour et 1 abstention (Mme Laëtitia KOLCZ).

**D59\_2023 APPROBATION DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT DU FONCTIONNEMENT DU SERVICE DE NAVETTES HIVERNALES EN SAISON TOURISTIQUE DE LA CCMG POUR 6 SAISONS (2023/2024 À 2028/2029).**  
 Approuvée à l'unanimité.